

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 10 septembre 2025 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

Mme Janet Korol
M. Brian Boisvert
M. Sebastien Denault

M. Garry Ladouceur
Mme Claudette Béland-Pleau
M. Richard Morrissette

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

122-09-2025 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Madame Janet Korol
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de septembre 2024 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Le conseiller Sébastien Denault déclare un conflit d'intérêt au point - Approbation des Factures. Aucun autre membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

123-09-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

124-09-2025 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9^{ième} jour de juillet 2025.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13^{ième} jour de août 2025.

Monsieur Sébastien Denault se retire de la table du conseil

125-09-2025 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2025.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 10 septembre 2025 au montant de 219,537.79\$

Monsieur Sébastien Denault reprend sa place à la table du conseil

126-09-2025 NOMINATION DE NOUVEAUX VÉRIFICATEURS

Il est Proposé par M. Sébastien Denault
Et résolu à l’unanimité.

De mandater Monsieur Eric Rochon, directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de solliciter des offres de services auprès de firmes de vérificateurs régionaux. Ces offres porteront sur les travaux de vérification et de comptabilisation des opérations financières de la municipalité.

127-09-2025 CUEILLETTE GROS OBJETS AUTOMNE 2025

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et adopté à l’unanimité.

Que cette municipalité organise une cueillette des objets lourds durant la semaine du 29 septembre 2025.

La cueillette sera faite par les employés municipaux.

128-09-2025 PROPOSITION GROUPE BOISVERT
CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a reçu une proposition de la compagnie Groupe Boisvert Construction offrant un service de maitre électricien 24h heures sur 24.

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a un intérêt à renouveler l’entente avec 100 heures garanties;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Janet Korol

et appuyée par l’ensemble du conseil municipal, il est unanimement résolu et adopté

QUE accepte la proposition de la compagnie groupe Boisvert Construction pour 100 heures;

QUE Monsieur Eric Rochon, Directeur général, soit mandaté à signer pour et au nom de cette municipalité tous contrats ayant rapport à cette entente.

129-09-2025: CADASTRES

Proposé par : Sébastien Denault
Et résolu à l’unanimité.

<i>LOTS</i>	<i>PROPRIÉTAIRE</i>	<i>COMMENTAIRES</i>
<i>6 700 838</i>	<i>Richard Fuoco</i>	<i>125,888.2 M², CONFORME</i>
<i>6 700 839</i>	<i>Richard Fuoco</i>	<i>338,134.2 M², CONFORME</i>

130-09-2025 COURSE TERRY FOX / ESSC

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité participe financièrement à la course Terry-Fox organisée par l'école secondaire Sieur-de-Coulonge :
Que la contribution monétaire du conseil municipal soit un montant total de 250\$.

131-09-2025 INTENTION DE PARTICIPER À LA RÉGIONALISATION DU SERVICE D'INCENDIE ET CRÉATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE ET DE TRANSITION

ATTENDU QUE

- La Municipalité est responsable d'offrir la protection contre l'incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie et au schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) de la MRC de Pontiac;
- Le conseil a reçu, le 18 août 2025, une présentation portant sur les options de régionalisation du service d'incendie entre les municipalités participantes de la MRC de Pontiac;
- Le conseil souhaite améliorer la qualité du service, assurer un partage équitable des coûts et évaluer les modèles de gouvernance (p. ex., via la MRC, une régie intermunicipale ou d'autres ententes intermunicipales);
- Une analyse structurée et limitée dans le temps, menée par un comité de parties prenantes municipales, est nécessaire avant de prendre toute décision finale;

IL EST RÉSOLU

1. Intention de procéder. Le conseil annonce son intention de procéder à la régionalisation du service d'incendie, sous réserve des conditions énoncées au présent et de l'approbation finale d'une entente intermunicipale complète.
2. Création d'un Comité de transition et d'analyse (le « Comité »). Le conseil accepte la création d'un Comité composé de représentants des municipalités participantes, mandaté pour analyser et proposer la forme et le format de la régionalisation.
3. Nomination des représentants municipaux. La Municipalité nomme au Comité (maximum de 2 membres par municipalité) :
 - o Directeur général: Eric Rochon
 - o Chef du service d'incendie ou délégué : Patrick Bertrand
4. Mandat du Comité. Le Comité doit :
 - o Élaborer un plan de communication stratégique à diffuser aux municipalités partenaires, à leurs pompiers et à leurs résidents —

comprenant les messages clés, les canaux et un calendrier — afin d’assurer une transparence maximale avant toute décision officielle;

o Rédiger une entente intermunicipale complète (forme et format à déterminer), incluant la gouvernance, la clé de répartition des coûts, les niveaux/normes de service, la gestion des appareils et des actifs, les rôles et ressources humaines, le dispatch/les communications, la formation et l’harmonisation des PON, l’échéancier de mise en œuvre et les impacts budgétaires;

o Tenir des consultations auprès du personnel incendie et du public, s’il y a lieu;

o Produire un Plan de transition et de mise en œuvre avec jalons et délais.

5. Caractère non contraignant. Aucune décision ne sera finale tant qu’une entente complète n’aura pas été rédigée par le Comité et adoptée par résolution de chaque municipalité participante. La présente résolution n’autorise pas de transfert d’actifs, de changements de personnel ni de dépenses d’immobilisations/d’exploitation au-delà des budgets habituels sans résolution subséquente du conseil.

6. Condition de participation. Seules les municipalités qui adoptent la présente résolution d’intention participeront aux négociations et à la prise de décision relativement aux coûts et au partage des coûts de la régionalisation. Les municipalités qui ne l’adoptent pas ne participeront pas à ces négociations et décisions.

7. Autorisations. La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer une lettre d’intention, à partager les données opérationnelles et financières nécessaires et à poser tout acte requis pour réaliser l’analyse visée par la présente.

8. Transmission. Le greffier-trésorier doit transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC de Pontiac et aux autres municipalités participantes.

132-09-2025 DEMANDE DE DON MAISON DE LA FAMILLE

Proposé par Madame Janet Korol
Et résolu à l’unanimité

Que cette Municipalité commandite le projet de la Maison de la Famille pour un montant financier de 1000\$.

**133-09-2025 APPUI AU PROJET DE PLATEFORME
NUMÉRIQUE DE SYNDICATION – THE EQUITY**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ont une obligation légale de publier leurs **avis publics**, et que cette responsabilité repose de plus en plus sur des **canaux numériques** ;

ATTENDU QUE la diffusion efficace de l’information municipale auprès des citoyens demeure un **enjeu important**, notamment en ce qui concerne les **avis publics, les procès-verbaux des séances du conseil** et les **événements régionaux** ;

ATTENDU QUE le journal local **The Equity** propose de développer une **plateforme numérique de syndication** visant à centraliser et redistribuer cette information officielle de manière accessible et transparente ;

ATTENDU QUE ce projet contribuerait à **améliorer la transparence, l’accessibilité et la participation démocratique** au sein de notre communauté ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Monsieur Brian Boisvert**, et résolu à **l’unanimité** :

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract **appuie officiellement le projet de plateforme numérique de syndication** mené par **The Equity** ;

QUE la Municipalité **confirme son intérêt à participer et à bénéficier** de cette initiative une fois qu’elle sera déployée ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à **The Equity** à titre de soutien formel.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 125, 128, 130 et 132.

ET J’AI SIGNÉ CE 8 AOÛT 2024.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

134-09-2025 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Madame Claudette Béland
Et résolu à l’unanimité.

Que cette session soit levée à 20: 28 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.